



**MISSION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS
DES NATIONS UNIES
À NEW YORK**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITE 1540 / CONSULTATIONS OUVERTES

**INTERVENTION DE MME ELISABETH MEYER
COORDINATRICE POLITIQUE ADJOINTE DE LA FRANCE**

ECOSOC

=VÉRIFIER AU PRONONCÉ=

New York, le 9 octobre 2024

Tout d'abord, je souhaiterais remercier le président du Comité 1540, l'Ambassadeur José Javier de la Gasca, et les autres intervenants pour leurs présentations.

La résolution 1540 est une composante clé du régime international de non-prolifération. L'acquisition, la détention et l'emploi d'armes de destruction massive, et de leurs vecteurs, par des acteurs non étatiques constitue toujours une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. Je pense par exemple à la menace du terrorisme chimique, illustrée par les attaques commises par Daech en Syrie.

20 ans après l'adoption de cette résolution, de nombreux efforts ont été déployés. À ce jour, 185 États ont remis un rapport sur les mesures qu'ils ont prises pour remplir les objectifs de cette résolution. Nous encourageons ceux qui n'ont pas encore transmis ce rapport à le faire au plus vite.

La revue d'ensemble conduite en 2022 a permis de mesurer les progrès accomplis mais aussi l'ampleur des défis qui demeurent. D'importants besoins subsistent, en matière d'assistance et de renforcement capacitaire. Par ailleurs, les réseaux de la prolifération ne cessent d'évoluer et de se recomposer. Le développement technologique engendre aussi de nouveaux vecteurs potentiels de menaces.

Il importe en conséquence de rester mobilisés pour appliquer pleinement la résolution 1540 dans tous ses aspects. A cet égard, je souhaiterais mettre l'accent sur les priorités suivantes :

1/ Nous devons continuer à soutenir les États dans leurs efforts nationaux de mise en œuvre. Le Comité doit continuer d'encourager la remise et l'actualisation de rapports nationaux, et accompagner les États qui le souhaitent dans la mise en place de plan d'actions nationaux. Le Comité doit également poursuivre l'élaboration de guides techniques volontaires, qui pourront aider les États dans la définition des mesures nationales d'application.

2/ Nous devons développer la coopération avec les organisations régionales, ainsi qu'avec les organisations internationales pertinentes, telles que l'AIEA, l'OIAC ou les régimes multilatéraux de contrôle export. Le rôle des organisations régionales est notamment essentiel pour sensibiliser les États aux enjeux de la résolution 1540, coordonner les activités de renforcement capacitaire, favoriser les partages d'expériences et les échanges de bonnes pratiques.

3/ Il convient de poursuivre l'amélioration des mécanismes de fourniture d'assistance. Cette réunion ouverte, qui permet l'information des États membres sur les travaux du Comité, est en même temps une occasion de faciliter le dialogue entre demandeurs et offreurs potentiels d'assistance.

4/ Il importe enfin de tirer parti de l'expertise de la communauté scientifique, de la société civile et du secteur privé.

En conclusion, Monsieur le président, je tiens à saluer votre travail, et celui de vos collaborateurs, pour animer les travaux du Comité et faire progresser la mise en œuvre de la résolution 1540. Je remercie aussi le groupe d'experts, qui apporte un soutien vital au Comité dans l'exécution de son mandat.

Je vous remercie./.